



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 8 MAI 2017

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce huitième jour de mai, de l'an deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire	
	Mariette	Savard	Conseillère	(1)
	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Conseiller	(3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère	(4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller	(5)
	Réjean	Richard	Conseiller	(6)
ABSENT :	Marcel	Masse	Conseiller	(2)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

17-05-059 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

17-05-060 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2017**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2017, soit, et est adopté tel que présenté et en ajoutant « Pavillon la Motte » dans le titre de la résolution 17-04-052.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – SOLLICITATION FINANCIÈRE

Le conseil ne peut donner suite à la demande de la société canadienne du cancer. La demande ne cadre pas dans la politique d'aide aux organismes.



17-05-061 **CIRCUIT TOURISTIQUE PATRIMOINE RELIGIEUX – INTENTION**

ATTENDU QUE le circuit touristique sur le patrimoine religieux désire être en fonction pour 2018 ;

ATTENDU QUE le coût d'ensemble du projet est évalué entre 15 000 \$ et 20 000 \$;

ATTENDU QUE chaque municipalité partie au projet doit déboursier 10 % du projet ;

POUR CES MOTIFS ;

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'informer Tourisme Harricana que la Municipalité de La Motte à l'intention de faire partie du circuit touristique sur le patrimoine religieux.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, nous informe qu'il y a eu nomination des membres du comité de sélection pour le programme « Projet structurant en vue d'améliorer la qualité de vie de la population résident sur le territoire de la MRC d'Abitibi ».

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois d'avril 2017.

VOIRIE

17-05-062 **ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS SAISONNIERS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Jocelyne Wheelhouse et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche des employés saisonniers dès que la température le permettra et dès que nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité.

ADOPTÉE

17-05-063 **REDDITION DE COMPTE 2016 - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de deux cent trente-six mille quatre-vingt-dix dollars (236 090 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2. ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la nouvelle section des états financiers relative à la reddition de compte a été complétée, par la directrice générale ainsi que le vérificateur externe.

POUR CES MOTIFS :



IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que la Municipalité de La Motte informe le *Ministère des Transports* de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

ADOPTÉE

17-05-064 **PROGRAMME DE TAXES SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE



URBANISME

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Le Conseil prend acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter :

- Règlement modifiant le règlement de zonage # 195 afin d'intégrer un plan d'aménagement d'ensemble pour la zone vd-3 #212 ;
- Règlement # 214 modifiant le règlement de zonage # 195 en concordance aux modifications du SADR ;
- Règlement # 215 modifiant le règlement de lotissement # 196 en concordance aux modifications du SADR ;
- Règlement # 216 modifiant divers articles du règlement de zonage # 195 ;
- Règlement # 217 modifiant le plan d'urbanisme # 194 en concordance aux modifications du SADR ;

17-05-065

RÈGLEMENT # 212 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 195 AFIN D'INTÉGRER UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE POUR LA ZONE VD-3

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 avril 2017 ;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 1er mai 2017 à La Motte ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'adopter le règlement # 212 modifiant le règlement de zonage # 195 afin d'intégrer un plan d'aménagement d'ensemble pour la zone VD-3, tel que présenté ;

ADOPTÉE

17-05-066

RÈGLEMENT # 214 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 195 EN CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SADR

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 avril 2017 ;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 1er mai 2017 à La Motte ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'adopter le règlement # 214 modifiant le règlement de zonage # 195 en concordance aux modifications du SADR, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-05-067

RÈGLEMENT # 215 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 196 EN CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SADR

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 avril 2017 ;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 1er mai 2017 à La Motte ;



POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'adopter le règlement # 215 modifiant le règlement de lotissement # 196 en concordance aux modifications du SADR, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-05-068

RÈGLEMENT # 216 MODIFIANT DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 195

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 avril 2017 ;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 1er mai 2017 à La Motte ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'adopter le règlement # 216 modifiant divers articles du règlement de zonage # 195, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-05-069

RÈGLEMENT # 217 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME # 194 EN CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SADR

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 avril 2017 ;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 1er mai 2017 à La Motte ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, d'adopter le règlement # 217 modifiant le plan d'urbanisme # 194 en concordance aux modifications du SADR, tel que présenté.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'avril 2017.

Monsieur Marcel Masse arrive, il est 20 h 15

17-05-070

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que les comptes du mois d'avril



2017 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de trente-quatre mille neuf cent soixante-huit dollars et quarante-huit sous (34 968,48 \$).

ADMQ	946,24 \$
Bell Mobilité	211,63 \$
Bergeron et Filles	-11,48 \$
Boutique du bureau Gyva	40,64 \$
Centre Communautaire de La Motte	110,00 \$
Corp. Dev. Socio-économique St-Marc-de-Figuery	38,33 \$
Cummins Est du Canada	121,33 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	100,00 \$
Desjardins sécurité financière	1 592,94 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	1 123,38 \$
Entreprises Roland Doyon inc.	22,98 \$
Envirobi	842,08 \$
Guay Jean-Claude, le Jardin sur La Motte	500,00 \$
Hydro-Québec	133,59 \$
La Pariole	500,00 \$
Larouche Bureautique	262,63 \$
Laurentide ressources inc.	44,06 \$
Location Lauzon Amos	708,02 \$
Master Card	105,31 \$
Ministre du Revenu	3 468,06 \$
MRC d'Abitibi	20,00 \$
Municipalité de La Motte	1 233,75 \$
Municipalité de Rivière-Héva	1 211,52 \$
Nortrax	710,55 \$
Office municipal d'habitation	1 132,53 \$
Pharmacie Jean Coutu	139,71 \$
Pneu GBM	154,07 \$
Postes Canada	53,40 \$
Receveur général du Canada	1 315,75 \$
Réjean Thibault Automobile	14,95 \$
Réusitech	109,97 \$
Rôle de paie	10 428,67 \$
Sanimos	1 258,98 \$
Sécuriplus	143,72 \$
Télébec	236,18 \$
Télédistribution Amos	80,43 \$
UAP	334,38 \$
Ville d'Amos	1 461,22 \$
Vitrierie Commercial D.B.	4 068,96 \$
Total :	<u>34 968,48 \$</u>

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le conseil prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses au 30 avril 2017.

17-05-071 RÉFECTION DE LA TOITURE – OUVERTURE DES SOUMISSIONS

ATTENDU QU'une invitation a été acheminée à six entrepreneurs pour qu'ils soumettent un prix pour la réfection de la toiture du garage municipal ;



ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont répondu et que les prix soumissionnés avant taxes sont :

Soumissionnaires	Date	Prix	Conforme
Construction VX	20-04-2017	5 449,01 \$	Oui
Construction Lemieux	20-04-2017	4 710,03 \$	Non

ATTENDU QU'une seule soumission est conforme ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par Madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'attribuer le contrat de réfection de la toiture du garage municipal tel que décrit dans le devis à Construction VX pour une somme de 5 449,01 \$.

ADOPTÉE

17-05-072 **ENREGISTREMENT D'UN CONTRAT DE VENTE DÉFINITIF – LOT RÉNOVÉ 4 593 175**

ATTENDU QUE le lot 4 593 175 a été acquis par la Municipalité de La Motte lors de la vente pour défaut de paiement des taxes le 14 avril 2016 ;

ATTENDU QUE le délai du droit de retrait du propriétaire antérieur est terminé ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, de mandater Me Sylvie Gagnon, Notaire à préparer le contrat de vente définitif et d'autoriser monsieur René Martineau, Maire et madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte les documents nécessaires.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

17-04-073 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 33.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire



« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

17-05-062

17-05-070

Signé ce neuvième jour de mai
de l'an deux mille dix-sept